

Le 8 janvier 2018

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 8 janvier 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- Absent | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(18-01-01)

Ordre du jour

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn ET RÉSOLU

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour en retirant l'adoption des procès-verbaux du 11 et du 13 décembre 2017 ainsi qu'en modifiant le point concernant la location d'une surfaceuse.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 18 décembre 2017

M. le conseiller Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 18 décembre 2017.

Il y a un ajout à l'ordre du jour en cours de séance afin de d'officialiser l'avis non favorable du conseil vis-à-vis deux dossiers d'urbanisme.

(18-01-02)

PIIA - 12-16, Place de l'Église

ATTENDU l'étude du projet assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les fenêtres actuelles sont en bois de couleur brun antique et seront remplacées par des fenêtres en pvc de même couleur;

ATTENDU QUE les contours des fenêtres resteront en bois;

ATTENDU QUE la dimension des fenêtres est conservée;

ATTENDU QUE les deux fenêtres à remplacer se trouvant sur la façade du rez-de-chaussée conserve le même modèle, à 4 carreaux;

ATTENDU QUE la fenêtre à poser sous la galerie arrière remplace une ouverture obturée avec un panneau de bois;

ATTENDU QUE la demande comporte le remplacement des fenêtres des 3 lucarnes se trouvant sur la façade, dont les modèles actuels seraient substitués par un modèle à guillotine;

ATTENDU QUE les fenêtres des lucarnes s'harmoniseraient davantage aux fenêtres du rez-de-chaussée en y installant un modèle à 4 carreaux;

**IL EST
PROPOSÉ PAR Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve le remplacement de 6 fenêtres en bois de couleur brun antique par des fenêtres en pvc de même couleur et la pose d'une nouvelle fenêtre sous la galerie arrière, en fonction des modèles présentés, le tout sous réserve d'harmoniser les fenêtres des lucarnes à celles à 4 carreaux du rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-03)

Modification de zonage - Zone M-5

ATTENDU l'étude de la demande de modification de zonage par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier la réglementation de zonage afin d'autoriser l'opération d'une entreprise d'excavation et de terrassement comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone mixte M-5;

ATTENDU QU'une entreprise d'excavation et de terrassement est considéré comme faisant partie du sous-groupe d'usage « commerces lourds »;

ATTENDU QUE les activités liées à l'usage comprennent le stationnement, la réparation et l'entretien de machineries et de camions, autant à l'intérieur d'un bâtiment qu'à l'extérieur;

ATTENDU QU'aucun entreposage de matériaux en vrac, tels que terre, sable ou gravier, ne serait effectué sur le terrain concerné;

ATTENDU QUE la zone visée par la demande est une zone mixte, dont l'une des prérogatives est de favoriser la cohabitation harmonieuse des activités commerciales et résidentielles, tout en évitant l'implantation de commerces pouvant s'avérer incompatibles avec la fonction résidentielle;

ATTENDU QUE le type d'usage faisant l'objet de la demande est susceptible d'engendrer un impact visuel négatif ou autres nuisances pour le voisinage;

ATTENDU QUE dans sa planification, la Ville a privilégiée l'implantation de commerces n'engendrant pas d'inconvénients particuliers à proximité des usages d'habitation et la concentration des activités commerciales lourdes et industrielles en bordure de l'autoroute 40;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil ne donne pas suite à la demande de modification de zonage.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Dérogation mineure – 25, rue Cartier

Suite à la présentation du dossier par le président du C.C.U., les membres du conseil sont d'avis à entériner la recommandation du C.C.U. c'est-à-dire de refuser la demande de dérogation mineure.

Une vérification administrative post-séance a rappelé, en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'avant que le conseil ne statue sur une demande de dérogation mineure, la Ville doit préalablement faire publier un avis public relativement à cette demande. En ce sens, aucune résolution n'est ici rédigée.

(18-01-04) Abrogation du règlement Rc-02 (règlement complémentaire sur les animaux)

ATTENDU l'adoption du RMU-2016 (Règlement relatif à la sécurité et à la qualité de vie) en juin 2016;

ATTENDU que les articles couverts par le règlement Rc-02 se retrouvent dans le RMU-2016,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil abroge le règlement Rc-02.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-05) Octroi de mandat – Coordination de l'événement Riche en couleurs 2018

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un contrat de service à Tadam Connexion pour la coordination de l'événement Riche en couleurs (édition 2018) pour un montant maximal de 5 000,-\$ et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-06) Octroi de contrat – Contrôle animalier 2018

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement # 14-210 le 4 décembre 2014;

ATTENDU QUE ce conseil voit comme essentiel le rôle d'un contrôleur animalier sur son territoire,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie le contrat du contrôle animalier pour l'année 2018 à l'Arche de Kathleen pour un montant de 2,75\$ par citoyen (selon décret au 1^{er} janvier 2018) plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-07) Octroi de contrat – Location d'une surfaceuse

ATTENDU un appel d'offres public sur invitation réalisé conformément à la Politique de gestion contractuelle actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'UNE seule soumission n'a été reçue et que celle-ci est conforme,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise la location d'une surfaceuse pour l'entretien de la patinoire et du sentier glacé à Robert Boileau inc. pour une dépense maximale de 6000,-\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-08) Autorisation de passage sur le territoire

ATTENDU QUE ce conseil désire faciliter le passage sur son territoire des différents événements sportifs à venir au cours de l'année,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie à Le Grand Défi Pierre Lavoie l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé les 12 et 13 mai 2018, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

QUE ce conseil octroie à la Randonnée Jimmy Pelletier 2018 l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé du 28 juin au 2 juillet 2018, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

(18-01-09) Autorisation de signature - Modification de la résolution # 17-09-173

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil modifie la résolution # 17-09-173 afin de remplacer les mots «directeur général par intérim» par «directrice générale».

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-10) Autorisation de signature – Acquisition du 30, Place de l'Église

ATTENDU la résolution # 17-09-178,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 120 000,-\$ plus les frais inhérents et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

QUE ce conseil mandate la directrice générale et le maire à signer le contrat notarié à être préparé par la notaire Maryline Lefebvre pour et au nom de la Ville de Cap-Santé avec le propriétaire du 30, Place de l'Église.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-01-11) Comptes payés du 12 au 31 décembre 2017 et comptes à payer au 31 décembre 2017

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil entérine les comptes payés du 12 au 31 décembre 2017 pour un montant de 76 808,59 \$

QUE ce Conseil entérine les comptes à payer au 31 décembre 2017 pour un montant de 86 450,19 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Nancy Sirois
Secrétaire-trésorière

(18-01-12)

Levée de la séance ordinaire à 20h40

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Nancy Sirois, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière